

Fiche signalétique



Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie
Utilisations	Utiliser pour enlever la saleté et la graisse du béton et de la maçonnerie.
Fournisseur/Fabriquant	: Techniseal 300, avenue Liberté Candiac, QC, Canada, J5R 6X1 Tel: (514) 523-2110 Toll free: 1-800-465-7325 Fax: (450) 633-3035
Date de validation	: 6/29/2015
Élaborée par	: IHS
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide.
Couleur	: Vert.
Odeur	: In.
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: DANGER!
Mentions de danger	: PROVOQUE DES BRÛLURES DES VOIES RESPIRATOIRES, DU TUBE DIGESTIF, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
Précautions	: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie

- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.
- Peau** : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Yeux** : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Effets chroniques** : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, le système nerveux, vessie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	1-5
phosphate de sodium, dodécahydrate	10101-89-0	1-5
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1-5
xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	1-5
1-propoxypropane-2-ol	1569-01-3	1-5
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6	1-5
D-Limonène	5989-27-5	1-5

Canada

Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie

Nom	Numéro CAS	%
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	1-5
phosphate de sodium, dodécahydrate	10101-89-0	1-5
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1-5
1-propoxypropane-2-ol	1569-01-3	1-5
acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6	1-5
D-Limonène	5989-27-5	1-5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Protection des sauveteurs	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
Note au médecin traitant	: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Moyens d'extinction	
Utilisables	: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Non utilisables	: Aucun connu.
Dangers spéciaux en cas d'exposition	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal
Émet de la fumée âcre et des vapeurs irritantes lorsque chauffé jusqu'à sa température de décomposition.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : ATTENTION : Déversement glissant. Ce produit forme un mélange glissant au contact de l'eau. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : ATTENTION : Ce produit forme un mélange glissant au contact de l'eau. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 21°C (69.8°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les conteneurs ou les citernes en aluminium ne sont pas acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Canada

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Informer de la nature glissante du produit.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un respirateur protégeant contre la poussière ou le brouillard. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Vert.
- Odeur** : In.
- pH** : 3.5
- Point d'ébullition/condensation** : Non disponible.
- Point de fusion/congélation** : -2°C (28.4°F)
- Densité** : 1.054 g/cm³
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Viscosité** : Dynamique (température ambiante): 20 mPa·s (20 cP)

Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie

Solubilité : Miscible dans l'eau.

LogK_{ow} : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes et les acides. Des catalyseurs de polymérisation tel que le chlorure d'aluminium et les argiles acides. Ammoniac.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
☑ Métaasilicate de sodium	DL50 Orale	Rat	1153 mg/kg	-
phosphate de sodium, dodécahydrate	DL50 Orale	Rat	7400 mg/kg	-
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	DL50 Orale	Rat	1378 mg/kg	-
1-propoxypropane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	3550 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2504 mg/kg	-
D-Limonène	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4400 mg/kg	-

Toxicité chronique

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
☑ Métaasilicate de sodium	Peau - Modérément irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 250 milligramms	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 250 milligramms	-
1-propoxypropane-2-ol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligramms	-
D-Limonène	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 10 Percent	-

Sensibilisant

Non disponible.

Cancérogénicité**Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
 -Limonène	-	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
 Méta-silicate de sodium	Aiguë CE50 33.53 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 2320 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Aiguë CE50 5.36 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 2686 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
acides sulfoniques, hydroxycalcènes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 4.53 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
D-Limonène	Aiguë CL50 4.2 mg/l	Poisson - Brachydanio rerio	96 heures
	Aiguë CE50 421 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 688 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures

Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
 acides sulfoniques, hydroxycalcènes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	302B Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/EMPA	85 % - 28 jours	-	-

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN1760	Corrosive liquids, n.o. s. (phosphate de sodium, dodécahydrate, Méta silicate de sodium)	8	III		Quantité limitée Oui. Instructions de conditionnement Avion de passagers Limitation de quantité: 5 L Avion cargo Limitation de quantité: 60 L Dispositions particulières IB3, T7, TP1, TP28

Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie						
Classification pour le TMD	UN1760	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (phosphate de sodium, dodécahydrate, Métasilicate de sodium)	8	III		Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8). Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 5 Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 5 Dispositions particulières 16
Classe IMDG	UN1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Phosphoric acid, sodium salt, hydrate (1:3:12), disodium metasilicate)	8	III		Emergency schedules (EmS) F-A, S-B Special provisions 223, 274
Classe IATA-DGR	UN1760	Corrosive liquid, n.o.s. (Phosphoric acid, sodium salt, hydrate (1:3:12), disodium metasilicate)	8	III		Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 5 L Packaging instructions: 852 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 856 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: Y841 Special provisions A3, A803

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS

: Produit corrosif
Matière sensibilisante
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis

: **TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption:** Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 311/312 Identification des dangers: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
CWA (Clean Water Act) 311: phosphate de sodium, dodécahydrate; Sodium, hydroxyde de
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie

Clean Air Act Section 112 : Non inscrit

(b) Hazardous Air
Pollutants (HAPs)

Clean Air Act Section 602 : Non inscrit
Class I Substances

Clean Air Act Section 602 : Non inscrit
Class II Substances

DEA List I Chemicals : Non inscrit
(Precursor Chemicals)

DEA List II Chemicals : Non inscrit
(Essential Chemicals)

SARA 313

Feuille R - Exigences en matière de rapport : Non applicable.

Avis du fournisseur : Non applicable.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: PHOSPHORIC ACID TRISODIUM SALT, DODECAHYDRATE

New York : Les composants suivants sont répertoriés: Sodium phosphate, tribasic

New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: PHOSPHORIC ACID, TRISODIUM SALT, DODECAHYDRATE

Californie prop. 65

Aucun des composants n'est répertorié.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
Class E: Matières corrosives

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: D-Limonène

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales : Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Indéterminé.
Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Nettoyant-dégraissant pour béton et maçonnerie

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette :

PROVOQUE DES BRÛLURES DES VOIES RESPIRATOIRES, DU TUBE DIGESTIF, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

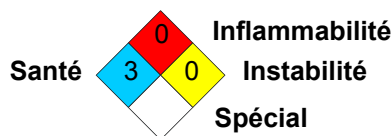
Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	3
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Date d'édition : 6/29/2015

Date de publication : 9/30/2008
précédente

Version : 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.